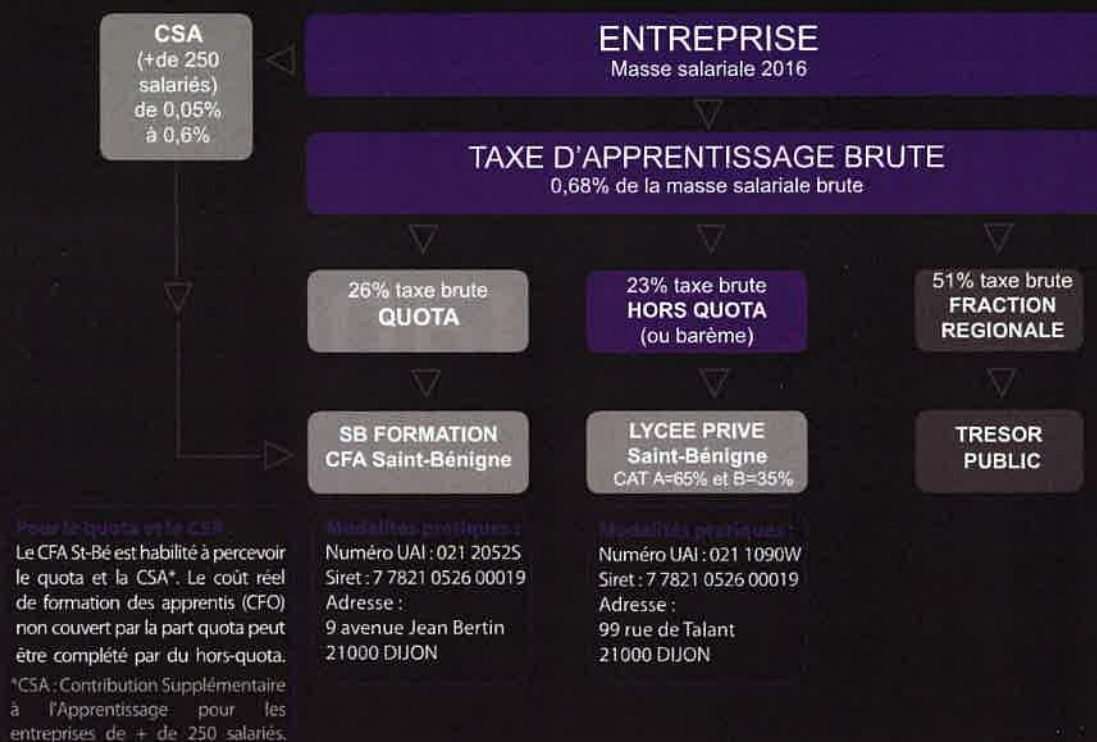


# LA TAXE D'APPRENTISSAGE, DES PROJETS EN DEVELOPPEMENT

Nous formons vos futurs collaborateurs, investissez dans leur avenir !

## Comment verser la taxe ?

Hors Alsace-Moselle



Date limite de versement : 28 février 2017

Vous pouvez effectuer votre versement auprès de l'organisme collecteur de votre choix en lui précisant votre choix d'affectation à CFA Saint-Bénigne et Lycée privé Saint-Bénigne.

Votre contact privilégié : M<sup>me</sup> Naulier

03 80 58 33 14 / nathalie.naulier@groupe-sb.org

**OCTALIA**  
UN PARTENAIRE DE L'APPRENTISSAGE